



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Sous-Préfecture de CASTELLANE
Date de réception de l'AR: 18/03/2024
004-210402400-20240315-DE_2024_010-DE

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 08/03/2024

Membres en exercice
: 10

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent ROUX

Présents : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Thierry REGA, Sébastien ROUX, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU

Représentés :

Excusés : Carine DURET

Absents :

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

Objet : DIVISION EN LOT DE L'IMMEUBLE EDELWEISS - DE_2024_010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a acquis l'immeuble de l'Edelweiss, ancien Hôtel Suisse, en 1972 et que d'important travaux de façade ont eu lieu en 2010. Suite à l'audit énergétique de l'immeuble, composé de 10 logements et loués pour 8 d'entre eux en résidence secondaire, présente un bilan très défavorable.

Le coût des travaux étant très élevés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une division par lot de cet immeuble afin de pouvoir vendre, à terme, les appartements et de procéder à la rédaction d'un règlement de copropriété.

Les appartements étant actuellement loués, les locataires seront prioritaires à l'achat.

De plus, la vente de ce bien permettra à la commune de financer les travaux de rénovation dans les autres appartements communaux destinés à la location en résidence principale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE la division en lot de l'immeuble l'Edelweiss en vue de la vente des appartements.

CHARGE Monsieur de Maire de la réalisation de ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le règlement de copropriété qui sera soumis à la délibération du conseil municipal.

